

Conseil de sécurité

Distr. générale
29 juin 2012

Résolution 2055 (2012)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6795e séance, le 29 juin 2012

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses résolutions 1540 (2004) du 28 avril 2004, 1673 (2006) du 27 avril 2006, 1810 (2008) du 25 avril 2008 et 1977 (2011) du 20 avril 2011,

Rappelant la décision qu'il a prise dans la résolution 1977 (2011) de proroger le mandat du Comité créé par la résolution 1540 (2004), ci-après dénommé le Comité 1540, jusqu'au 25 avril 2021,

Soulignant l'augmentation importante de la charge de travail du Comité 1540 durant la période couverte par son mandat,

Rappelant à cet égard la décision qu'il a prise au paragraphe 5 de la résolution 1977 (2011) de continuer à assurer au Comité 1540 le concours d'experts,

Prie le Secrétaire général de porter à neuf le nombre des membres du groupe d'experts visé à l'alinéa a) du paragraphe 5 de la résolution 1977 (2011).

12-39768 (F)



